Conseil des académies canadiennes
et
gouvernement du Canada

10e appel de propositions commun

Novembre 2011

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
1.1 Au sujet du Conseil des académies canadiennes 3
1.2 Qu'est-ce qu'une évaluation du Conseil et que peut-elle apporter à mon ministère/organisme? 4
2 PROCESSUS DE SÉLECTION ET RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION 7
2.1 Processus de sélection des sujets d'évaluation 7
2.2 Exécution d'une évaluation 10
3 CRITÈRES DE SÉLECTION DES SUJETS D'ÉVALUATION 11
4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS 12
4.1 Promoteur d'une évaluation 12
4.2 Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie 12
4.3 Groupe de travail du Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie 12
4.4 Comité consultatif scientifique (CCS) 13
4.5 Ministre promoteur 13
4.6 Ministre de l'Industrie 13
4.7 Conseil des gouverneurs du Conseil des académies canadiennes 13
4.8 Personnel du Conseil des académies canadiennes 13
6 PERSONNES-RESSOURCES 14

1 INTRODUCTION

Le ***Conseil des académies canadiennes*** (le Conseil) produit des évaluations approfondies et fondées sur des éléments probants qui sont réalisées par des groupes d'experts indépendants. Ces évaluations fournissent des ressources qui permettent d'éclairer l'évolution de la politique publique sur des questions pour lesquelles il est pertinent d'obtenir un point de vue scientifique. Le présent document fournit des lignes directrices concernant la présentation de propositions par les ministères et organismes du gouvernement en vue de ces évaluations.

1.1 Au sujet du Conseil des académies canadiennes

Mandat

Le Conseil produit des évaluations indépendantes, fiables et spécialisées sur des aspects scientifiques et factuels liés à des questions d'intérêt public clés. Dans l'exécution de son mandat, le Conseil s'intéresse à un large spectre de connaissances, englobant les sciences naturelles, humaines et de la santé, le génie et les lettres.

Le Conseil facilite l'accès aux meilleures connaissances scientifiques disponibles dans le but d'éclairer les débats et la prise de décisions au Canada.

La mission du Conseil consiste :

- à fournir aux Canadiens les meilleures connaissances scientifiques possibles, dans le but d'alimenter les débats et de favoriser la prise de décisions;
- à leur fournir également des évaluations indépendantes, fiables et reposant sur des faits concernant les aspects scientifiques qui sous-tendent des questions d'intérêt public actuelles ou à venir;
- à représenter la voix scientifique du Canada, à l'échelle nationale et internationale.

Organisation

Le Conseil est un organisme indépendant sans but lucratif. Son Conseil des gouverneurs comprend des membres nommés par les trois académies fondatrices du Conseil, soit la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé. Le Conseil des gouverneurs et le personnel du Conseil font appel à un Comité consultatif scientifique composé d'autorités éminentes dans des disciplines clés du savoir. Le Conseil est indépendant du gouvernement, mais bénéficie d'une subvention de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada qui vise à soutenir les principales activités du Conseil jusqu'en 2015. Ce financement a été versé au Conseil pour que le gouvernement du

Canada puisse, de façon permanente, cerner, analyser et évaluer les aspects scientifiques d'importantes questions de politiques publiques dans le but d'éclairer les débats et la prise de décisions.

1.2 Qu'est-ce qu'une évaluation du Conseil et que peut-elle apporter à mon ministère/organisme?

Qu'est-ce qu'une évaluation du Conseil?

Une évaluation du Conseil est un exposé multidisciplinaire sur l'état de la science qui sous-tend une question d'intérêt public importante. En ce qui a trait à la présentation des conclusions, les évaluations scientifiques sont généralement de nature descriptive et diagnostique, plutôt que prescriptive, mais elles comprennent, dans la mesure du possible, des avis d'experts sur des questions scientifiques, avis étayés par des données probantes. Les évaluations du Conseil peuvent prendre de nombreuses formes, notamment les suivantes:

- évaluation de l'état actuel des connaissances;
- détermination des lacunes à l'égard des connaissances;
- analyse de rentabilité;
- évaluation des risques;
- pratiques et tendances internationales;
- avis d'experts.

Quel est le rôle du Conseil?

Le Conseil compte des employés permanents, un Conseil des gouverneurs et un Comité consultatif scientifique (CCS). Le Conseil des gouverneurs approuve les sujets d'évaluation et les rapports finaux. Le CCS assure l'intégrité du processus d'évaluation. Le personnel du Conseil assume des fonctions de secrétariat qui comprennent notamment la prestation de conseils sur les propositions, la participation au processus de sélection des membres des groupes d'experts, le soutien aux groupes d'experts grâce à des services de recherche et de rédaction, de production, de publication et de diffusion des rapports, et une aide au CCS et au Conseil des gouverneurs. Vous trouverez davantage d'information sur les rôles et responsabilités à la section 4.

Qui réalise les évaluations du Conseil?

Les rapports d'évaluation sont rédigés par des groupes d'experts indépendants composés de personnes émérites bénévoles provenant du Canada et de l'étranger. Les membres de ces groupes proviennent des universités, de l'industrie et d'autres secteurs pertinents. Ils sont choisis en fonction de leur expertise et ne sont pas tenus de représenter les points de vue spécifiques de leur communauté.

Quel est mon rôle en tant que promoteur d'une évaluation?

Le rôle du promoteur est d'élaborer une proposition pour l'évaluation d'un dossier conformément au Formulaire de proposition au CAC, ci-joint, et de modifier sa proposition en fonction de la rétroaction reçue pendant le processus de sélection des propositions. Étant donné que l'indépendance et l'objectivité d'une évaluation scientifique sont essentielles à la valeur du produit final, le Conseil veille à ce que l'indépendance du processus soit préservée pendant toute sa durée. Le promoteur d'une évaluation ne participe pas à la sélection des experts ni aux travaux d'évaluation, et il ne peut pas étudier les rapports avant qu'ils ne soient terminés. Cependant, le promoteur principal a la possibilité de rencontrer le groupe d'experts au début du processus afin de s'assurer que la question sur laquelle porte l'évaluation est bien comprise. Le rapport final d'une évaluation est aussi présenté au promoteur avant sa publication. Tous les rapports du Conseil sont publiés en anglais et en français pour permettre aux décideurs et aux Canadiens de profiter de cette précieuse source de connaissances.

De quelle façon les sujets d'évaluation sont-ils choisis?

Les sujets sont choisis en fonction de l'examen mené par un groupe de travail interministériel et le CCS, tel que décrit à la section 2. Ces examens font appel à des critères de sélection, précisés à la section 3.

Combien de sujets d'évaluation seront choisis?

Dans le cadre de l'accord de financement conclu entre le Conseil et le gouvernement, le Conseil s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour effectuer jusqu'à cinq évaluations par année, jusqu'en 2014-2015, dans des domaines déterminés par le gouvernement du Canada.

Quelle est la valeur d'une évaluation du Conseil?

Pour comprendre des questions aussi importantes que les changements climatiques, les nanotechnologies, l'innovation et les nouvelles maladies infectieuses, les Canadiens doivent avoir accès à des évaluations indépendantes crédibles produites par des experts du domaine scientifique pertinent. Le Conseil permet d'entreprendre de telles évaluations et contribue donc à tenir les Canadiens informés des questions émergentes, des lacunes à l'égard des connaissances et des répercussions des avancées scientifiques partout dans le monde. Les évaluations du Conseil sont uniques pour ce qui est de leur valeur sur les plans suivants :

- ***Indépendance :*** Les évaluations sont rédigées par un groupe d'experts indépendants provenant des universités et des secteurs public et privé.

- ***Crédibilité et expertise :*** Le Conseil est régi par un Conseil des gouverneurs, lui-même guidé par un Comité consultatif scientifique. Les évaluations sont

menées par des groupes d'experts reconnus qui sont sélectionnés en fonction de leur capacité à formuler une réponse approfondie.

- ***Profondeur :*** Comme les évaluations traitent de questions d'intérêt public liées à des aspects scientifiques, le Conseil doit accorder suffisamment de temps et de souplesse aux groupes d'experts pour leur permettre d'approfondir leur étude des données disponibles en lien avec le sujet et la question. Une évaluation type fait appel à un groupe de 10 à 15 experts et dure généralement de 18 à 24 mois.

- ***Accessibilité :*** Les rapports finaux sont mis à la disposition du public. Les rapports terminés à ce jour se trouvent sur le site Web du Conseil à l'adresse suivante : http://sciencepourlepublic.ca/fr/assessments/completed.aspx

2 PROCESSUS DE SÉLECTION ET RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION

2.1 Processus de sélection des sujets d'évaluation

Le processus de sélection des sujets d'évaluation du Conseil commence par un appel de propositions publié par le Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie et se termine par une approbation du Conseil des gouverneurs du CAC. Du côté du gouvernement, les propositions sont examinées et classées pour le Comité des SMA sur les sciences et la technologie par le Groupe de travail interministériel sur les sujets d'évaluation du Conseil des académies canadiennes (Groupe de travail), un groupe de directeurs généraux et de directeurs provenant de divers ministères et organismes. Du côté du Conseil, l'examen est réalisé par le CCS. Le choix des sujets d'évaluation découle d'un processus itératif dans le cadre duquel les promoteurs ont la possibilité de réviser leur proposition en fonction des commentaires formulés par les examinateurs du gouvernement et du Conseil. Les étapes du processus de sélection sont illustrées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Étapes et dates importantes du processus de sélection

Étapes et dates importantes	Description
Appel de propositions 8 novembre 2011	Un appel de propositions est publié jusqu'à deux fois par année (printemps et automne) par le Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie (Comité des SMA sur les S-T).
Description de la proposition À livrer le vendredi 2 décembre 2011	Les ministères et organismes doivent soumettre une brève description de la proposition, conformément au formulaire ci-joint. Les descriptions de propositions seront examinées par Industrie Canada et le personnel du Conseil, et serviront à alimenter une courte réunion initiale entre le personnel d'Industrie Canada et du Conseil. Les promoteurs auront l'occasion de noter les commentaires formulés sur les idées de leur proposition et d'obtenir des précisions sur ce qu'ils

	doivent y inclure avant de remplir le formulaire complet. Les descriptions de propositions **ne doivent pas dépasser deux pages** et doivent être soumises au plus tard à la date d'échéance fixée : CCA_proposals@ic.gc.ca.
Date limite pour présenter des propositions complètes à Industrie Canada 6 janvier 2012	Les promoteurs doivent développer leurs propositions conformément au Formulaire de proposition au CAC, ci-joint. Les propositions doivent être déposées au plus tard à la date d'échéance fixée, à l'adresse suivante : CCA_proposals@ic.gc.ca. Remarque : Les promoteurs pourront s'attendre à recevoir les commentaires d'Industrie Canada et des employés du Conseil la semaine du 16 janvier 2012.
Date limite pour présenter des propositions modifiées à Industrie Canada 3 février 2012	Les promoteurs doivent soumettre leurs propositions finalisées intégrant les commentaires d'Industrie Canada et des employés du CAC. On leur recommande également d'indiquer si d'autres ministères concernés ont donné leur appui préliminaire aux propositions. Les propositions doivent être présentées au plus tard à la date d'échéance fixée, à l'adresse suivante : CCA_proposals@ic.gc.ca.
Réunion de révision du Groupe de travail Semaine du 20 février 2012	La première étape de l'examen du Comité des SMA sur les S-T est réalisée par le Groupe de travail interministériel sur les sujets d'évaluation du Conseil des académies canadiennes (Groupe de travail). Le Groupe de travail, composé de directeurs généraux et de directeurs, et présidé par le Directeur général des politiques du Secteur science et innovation d'Industrie Canada, examine les propositions en fonction des critères de sélection (voir la figure 1) en accordant une attention particulière aux *exigences du gouvernement*. Après cet examen, le Groupe de travail invite les promoteurs à une réunion de révision, où l'on informe ces derniers des modifications à apporter à leurs propositions en vue de la prochaine étape d'examen. Un représentant du Conseil siège au Groupe de travail et présente les commentaires préliminaires du Comité consultatif scientifique du Conseil. À cette étape, on invite les promoteurs à faire le point sur leur proposition avec leur ministre respectif.
Date limite pour présenter les lettres d'appui à	Les ministères et organismes qui ont pris part à l'élaboration d'une proposition et qui pourraient être touchés par les résultats d'une évaluation sur le sujet proposé doivent obtenir

Industrie Canada 9 mars 2012	un appui au niveau du SMA. Les lettres d'appui, par courriel ou sur support papier, doivent être présentées au plus tard à la date d'échéance fixée, à l'adresse suivante : CCA_proposals@ic.gc.ca. **Les propositions sans lettre d'appui ne pourront pas être étudiées lors de la dernière réunion de révision du Groupe de travail et leur examen sera reporté à la prochaine ronde d'évaluations**.
Date limite pour présenter des propositions au Comité consultatif scientifique du Conseil et au Groupe de travail 9 mars 2012	Les promoteurs doivent réviser leurs propositions en fonction des commentaires formulés par les membres du Groupe de travail et du CCS du Conseil, au plus tard à la date d'échéance prévue à cette fin. Le Groupe de travail veille à ce que ces commentaires soient pris en compte dans les propositions. Le CCS du Conseil examine chaque proposition pour déterminer si elle répond aux *exigences du Conseil* (indiquées à la figure 1 et décrites dans le Formulaire de proposition au CAC, ci-joint). Le CCS répond officiellement à chacune des propositions et indique également au promoteur si le sujet d'évaluation fait l'objet d'une *approbation en principe*. Le Groupe de travail examine et classe les propositions et recommande leur approbation au Comité des SMA sur les S-T, qui détermine quelles propositions seront soumises à l'approbation du Ministre. Les propositions doivent être déposées au plus tard à la date d'échéance fixée, à l'adresse suivante : CCA_proposals@ic.gc.ca.
Décision Première réunion du Comité des SMA sur les S-T suivant l'approbation du CCS À déterminer : printemps 2012	Suite à l'approbation en principe du Groupe de travail et du CCS, chaque promoteur doit présenter une version finale de la proposition à Industrie Canada (CCA_proposals@ic.gc.ca). Le SMA des promoteurs, ou son représentant, doit assister à cette réunion afin de répondre aux questions.
Approbation du Ministre	À la recommandation du Comité des SMA sur les S-T, le ministre du ministère ou de l'organisme promoteur de chaque

	proposition retenue doit écrire au ministre de l'Industrie afin de lui demander l'autorisation de transférer son sujet d'évaluation et sa proposition au Conseil. Le ministre de l'Industrie écrit ensuite au Conseil des gouverneurs du CAC afin de demander que l'on procède à l'évaluation, au nom du gouvernement du Canada.
Approbation du Conseil des académies canadiennes	Le Conseil des gouverneurs du Conseil approuve le sujet, donnant ainsi le feu vert au travail d'évaluation.

2.2 Exécution d'une évaluation

Une fois le sujet d'évaluation approuvé par le Conseil des gouverneurs du CAC, le Comité consultatif scientifique guide le Conseil des gouverneurs quant au recrutement des experts qui réaliseront l'évaluation. Au moyen d'une combinaison de travail indépendant, de petits groupes de travail et de réunions en plénière, les membres du groupe rédigent un rapport approfondi répondant à la question posée par le promoteur.

Le rapport fait ensuite l'objet d'un examen par les pairs, indépendant et rigoureux, sous la surveillance du Conseil des gouverneurs.

Le rapport final est publié en français et en anglais. Le promoteur recevra une copie du rapport intégral et sera invité à assister à une séance d'information sur l'évaluation au cours des deux semaines précédant la publication du rapport.

Selon la nature de la question d'évaluation et les besoins de l'organisme promoteur, une évaluation type dure de 18 à 24 mois.

3 CRITÈRES DE SÉLECTION DES SUJETS D'ÉVALUATION

La figure 1 illustre les critères que la proposition doit respecter pour être acceptée par le Groupe de travail, au nom du gouvernement du Canada, et par le Conseil. Les exigences du Conseil et du gouvernement sont complémentaires et obligatoires. Les critères constituant des atouts sont facultatifs. Cependant, l'observation d'au moins un de ces critères pourrait favoriser le choix d'une proposition par rapport à d'autres qui répondent également aux critères du gouvernement et du Conseil. Vous trouverez plus d'information sur chacun des critères dans le Formulaire de proposition au CAC, ci-joint.

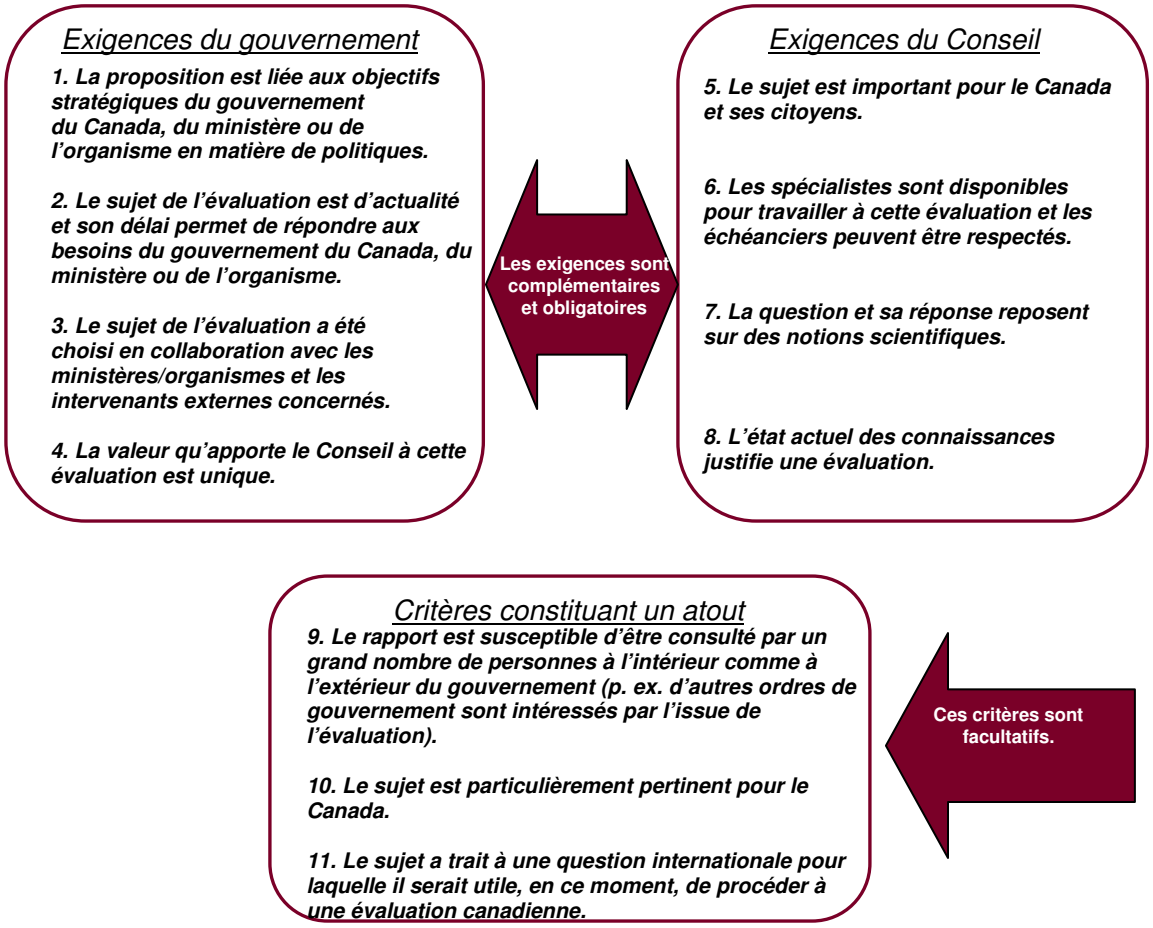

Figure 1: Critères de sélection des sujets d'évaluation

4 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

4.1 Promoteur d'une évaluation

Le promoteur est le ministère ou l'organisme qui dirige l'élaboration d'une question qui gagnerait à être soumise à une équipe multidisciplinaire d'experts indépendants. Le promoteur est chargé d'élaborer une question qui revêt une importance nationale et de la soumettre au Comité des SMA sur les S-T, conformément aux lignes directrices sur les propositions énoncées dans le Formulaire de proposition au CAC, ci-joint. Le promoteur doit s'assurer que les autres ministères intéressés par la question participent à l'élaboration de la proposition. Le ministère promoteur ne peut influencer les conclusions du rapport et doit donc tenir compte des risques possibles qui y sont associés avant de présenter une proposition.

Une fois la proposition d'évaluation approuvée, le Conseil crée un groupe d'experts. Le promoteur est invité à assister à une partie de la première réunion du groupe d'experts pour discuter de la question d'évaluation.

Après cette réunion, le promoteur et toutes les autres parties intéressées par l'issue de l'évaluation doivent attendre que le rapport soit terminé pour connaître la réponse du groupe d'experts à la question. Une évaluation type exige entre 18 et 24 mois de travail. Une fois le rapport d'évaluation terminé, le Conseil organisera une rencontre dans le but d'informer le promoteur de l'issue de l'évaluation; généralement, cette rencontre a lieu dans les deux semaines précédant la publication du rapport.

4.2 Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie

Le Comité des SMA sur les S-T aide le ministre de l'Industrie à prioriser les demandes d'évaluation soumises au Conseil par le gouvernement.

4.3 Groupe de travail du Comité des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie

Le Groupe de travail conseille le Comité des SMA sur les S-T au sujet de la faisabilité de certaines propositions d'évaluation et du classement de ces propositions. Plus particulièrement, le Groupe de travail est chargé de conseiller le Comité des SMA sur les S-T au sujet du respect des exigences du gouvernement et des critères constituant des atouts par les promoteurs des évaluations. De plus, les membres du Groupe de travail doivent travailler avec le promoteur afin de s'assurer que le niveau de qualité et de pertinence des propositions est suffisant pour établir les bases d'une évaluation

du Conseil et que l'apport d'autres ministères à la préparation des propositions est satisfaisant.

4.4 Comité consultatif scientifique (CCS)

Formé de 16 membres, le CCS a été créé afin de guider le Conseil des gouverneurs du CAC en ce qui concerne la sélection des sujets d'évaluation, le choix des experts, les mandats et les processus d'examen par des pairs. Les membres du CCS sont d'éminents représentants de la vaste communauté scientifique, provenant du milieu universitaire, du monde des affaires et des secteurs non gouvernementaux. En ce qui a trait au processus d'évaluation des propositions, le CCS est chargé de prioriser les propositions d'évaluation en fonction des *exigences du Conseil* et des *critères constituant un atout* (voir la figure 1).

4.5 Ministre promoteur

Les propositions retenues par le Comité des SMA sur les S-T doivent être approuvées par le ministre du ministère ou de l'organisme promoteur. Cette approbation prend la forme d'une lettre du ministre promoteur au ministre de l'Industrie, dans laquelle il demande à ce dernier de transmettre le sujet d'évaluation au Conseil des gouverneurs du CAC, qui devra l'approuver.

4.6 Ministre de l'Industrie

Le ministre de l'Industrie, conformément à ses responsabilités en matière de coordination de la politique des sciences du gouvernement du Canada, surveille le processus de priorisation des demandes d'évaluation présentées par le gouvernement. La responsabilité de transmettre officiellement les questions d'évaluation au Conseil incombe au Ministre.

4.7 Conseil des gouverneurs du Conseil des académies canadiennes

Le Conseil des gouverneurs du CAC est l'autorité de dernière instance qui détient le pouvoir d'accepter ou de rejeter les propositions d'évaluation soumises au Conseil. Il prend ses décisions en s'appuyant sur les conseils que lui prodigue le Comité consultatif scientifique.

4.8 Personnel du Conseil des académies canadiennes

Le personnel du Conseil est disponible pour guider les promoteurs sur la faisabilité de leurs propositions et les aider à les élaborer. Le Conseil offre des services de secrétariat aux groupes d'experts, au CCS et au Conseil des gouverneurs.

6 PERSONNES-RESSOURCES

Pour obtenir davantage de renseignements sur le processus de sélection, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Secteur science et innovation, Industrie Canada

Michael Cascone, analyste des politiques, Direction générale de la coordination de programme

Téléphone : 613-952-1922; michael.cascone@ic.gc.ca

Conseil des académies canadiennes

Tracey McKinlay, adjointe exécutive du président

Téléphone : 613-567-5000, poste 260; tracey.mckinlay@scienceadvice.ca